MAIRIE DE CHAMPVOUX

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUEZ, Maire.

**Présents :** M. ROUEZ Jean-Louis, Mme Anne GILBERT, M. DUCH Jean-François, (adjoints), , M. BARDIOT Antoine, M. ACHDJIAN Azade, M. JOHNSON Kwaku, , Mme GOULIART Nathalie,

**Absente excusée :** Mme CROSNIER Céline (pouvoir à Mme GILBERT Anne) M. GILLES Nicolas, Mme GOULARD Stéphanie, Mme TRIDON Carole

**Secrétaire de séance :** Mme Anne GILBERT

***Ajout de deux points à l’ordre du jour*** :

 Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d’adjoindre les points suivants à l’ordre du jour : location de vaisselle pour la salle des fêtes et les redevances du domaine public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l’unanimité ces ajouts à l’ordre du jour.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé.

L'ordre du jour a été le suivant :

***LOCATION VAISSELLE SALLE DES FETES***

Afin d’améliorer le service de location de notre salle des fêtes, par souci de facilité et pour une meilleure organisation, les élus proposent de mettre à disposition un service accessoire de location de vaisselle à compter du 01 janvier 2022.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE cette proposition et PROPOSE le tarif de 50 € pour la location de vaisselle.

***REDEVANCE D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EDF ET FRANCE TELECOM 2021***

- EDF 215 €

- FRANCE TELECOM : 639.50 €

 Artères en sous-sol : 7.824 Km = \*41.28 € = 322.97 €

 Artères aériennes*:* 5.500 Km \* 55.05 € = 302.77 €

 Emprise au sol:0.50 m²\* 27.53 € = 13.76 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant les redevances du domaine public.

***TARIFS INSTRUCTION ACTES D’URBANISME***

Le Maire expose à l’assemblée que l’Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie augmente ses tarifs d’instruction des autorisations et actes d’urbanisme effectués pour le compte de la commune, notamment pour permettre et financer la dématérialisation des actes qui devra être accessible à tous les administrés à partir du 01 janvier 2022.

En conséquence, Le Maire présente le projet d’avenant à la convention en date du 07 mai 2019 relative à l’instruction des autorisations et actes d’urbanisme à compter du 01 janvier 2019 entre la commune de Champvoux et Nièvre Ingénierie. Cet avenant fixe les nouveaux tarifs applicables en la matière. Après en avoir délibéré, l’assemblée délibérante :

-ACCEPTE les nouveaux tarifs proposés dans l’avenant à l a convention du 07 mai 2019 relative à l’instruction des autorisations et actes d’urbanisme à compter du 01 janvier 2019 entre la commune de Champvoux et Nièvre Ingénierie,

-DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant ainsi que tous les documents afférents,

-AUTORISE le Maire à en suivre l’exécution et le règlement.

***MARTELAGES DES PARCELLES 8 ET 15***

Le Maire fait part de la demande de l’Office Nationale des Forêts du martelage des parcelles 8 et 15 en coupe d’amélioration.

Après exposé, les membres du conseil municipal AUTORISENT l’Agence Nationale des Forêts à effectuer l’opération de martelage.

***AFFOUAGES DES PARCELLES 6 ET 7 :***

Le Maire fait part de la demande de l’Office Nationale des Forêts de la délivrance des affouages des parcelles 6 et 7.

Après exposé, les membres du conseil municipal AUTORISENT la délivrance des affouages.

***ASSURANCE STATUTAIRE***

Le centre de gestion nous informait dans un courrier de 2020 la réalisation d’un marché public d’assurances de groupe garantissant les risques statutaires à l’égard du personnel. Après consultation a été retenue l’offre de CNP Assurances et Sofaxis (sous- traitant du contrat). La commune était déjà adhérente au contrat groupe qui se termine au 31.12.2021. Il faut à nouveau adhérer pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes selon différentes propositions. Le conseil **DECIDE** d’accepter les propositions suivantes à compter du 01.01.2022 :

- *pour le personnel CNRACL* : tous les risques garantis (maladie ordinaire, longue maladie, maladie professionnelle, décès etc.) au taux de 6.85 %

-*pour le personnel non affilié à la CNRACL et les agents non titulaires :*

Tous les risques garantis au taux de 1.50 %

**Et AUTORISE** le Maire à signer les conventions en résultant.

***BONS CADEAUX NOEL***

En raison du contexte actuel, cette année encore, le conseil municipal décide de ne pas organiser le traditionnel repas de Noël et propose, comme l’an dernier, en remplacement du repas un bon d’achat d’une valeur de de 30 € par personne auprès de producteurs locaux. Quant au Noël des enfants les membres du conseil municipal optent pour la même idée en offrant un bon d’achat de 20 € par enfant.

Les producteurs retenus sont :

-Charcuterie Chez Tony et Sandrine : Pougues les Eaux

-SARL THOMAS Charcuterie-traiteur : La Charité sur Loire

-Boulangerie Pâtisserie LECOMTE : Chaulgnes

-Chocolaterie BENZERGUA Frédéric : Chaulgnes

-Traiteur BEAUDOT : La Charité sur Loire

-Traiteur TELYCZKA Sébastien : La Charité sur Loire

- La quincaillerie : La Charité-sur-Loire

-Emmanuelle BAUDRY tournage sur bois : La Charité -Sur- Loire

***PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2022***

Travaux de voirie les « rapies »

Changement des huisseries à la salle des fêtes

Réfection du chalet : toiture et isolation

Travaux du logement communal prévus en 2021 reportés

***DEMANDE DE SUBVENTION :***

 *Dotation cantonale :*

Le Maire propose que soit retenu dans le cadre de la subvention DCE l’achat de tables pour la salle des fêtes.

Le conseil municipal sollicite la DCE 2022 dont la somme correspondante sera affectée au budget primitif 2022 et autorise le Maire à signer toutes pièces utiles.

 *Subvention fonds de relance :*

Le Maire propose de solliciter la subvention FEADER pour nos travaux de voirie communale les « rapies ». Cette route est très détériorée par le passage régulier de grumiers et nécessite des travaux lourds d’investissement : consolidation de la chaussée, restructuration, revêtement, sécurisation des accès…

Subvention à hauteur de 80%.

 *DETR (dotation d’équipement et des territoires ruraux)*

Le Maire propose que soient retenus dans le cadre de la subvention DETR les travaux des huisseries de notre salle fêtes pour une meilleure isolation.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter la subvention DETR à hauteur de 40 % et signer toutes pièces utiles

***RESTITUTION COMPETENCES ET MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES***

Considérant la demande de communes de se voir restituer les équipements sportifs communautaires suivants : La salle des arts martiaux de Guérigny, Les pistes de BMX (initiation et compétition) d’Urzy et Le skate parc de Saint Martin d’Heuille ;

Considérant la demande du Préfet de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes Les Bertranges, conformément aux évolutions législatives ;

Considérant que les compétences non prévues par l’article L.5214-16 du CGCT ne peuvent être assorties d’un intérêt communautaire ;

Considérant que les Communes membres doivent se prononcer sur la restitution de compétence et d’autre part sur la modification statutaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité,

De valider, en application de l’article L5211-17-1 du CGCT, la restitution de la compétence « construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs » suivants aux communes : La salle des arts martiaux de Guérigny, Les pistes de BMX (initiation et compétition) d’Urzy et Le skate parc de Saint Martin d’Heuille ;

De valider, en application de l’article L.5211-20 du CGCT, les statuts de la Communauté de Communes Les Bertranges, ci-annexés, intégrant la compétence organisation de la mobilité, supprimant l’intérêt communautaire de la compétence construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, remplaçant les compétences optionnelles et facultatives par les compétences supplémentaires et supprimant l’obligation de création d’un conseil de développement ;

***QUESTIONS DIVERSES***

Proposition de M. ACDHJIAN Azade de mettre un panneau de vitesse à 30km rue des rapies, suite au constat de vitesse des automobilistes sur cette portion de route. Les membres du conseil acceptent cette proposition

Demande de la mise en place d’un miroir plus important au carrefour de la Place Edouard Barreau afin de mieux le sécuriser et permettre une meilleure visibilité de la circulation à cet endroit. Le conseil accepte à l’unanimité cette proposition.

Le Maire fait part de la demande de M. FABRY Jean-Baptiste qui souhaite rencontrer les élus pour présenter son projet de de panneaux agrivoltaïques .

Séance levée à 21H30